

République française

DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-11

Commune de GRESSE en VERCORS

Séance du 17 Mars 2025

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 10 mars 2025, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Rémi Goube, élu Maire en début de séance.

Présents : Didier Riche, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul, Gilles Apeloig, Rémi Goube, Frédéric Froment, Sophie Thomas, Olivier Bridelance, Soazig Quillard, Elisabeth Martin, Jean-Marc Bellot

Représenté :

Secrétaire : Frédéric Froment

VOTANTS 11 POUR 11 CONTRE 0 BLANC ou NUL 0

\*\*\*\*\*

**Objet : Annulation de la délibération relative au maintien de l'activité du domaine skiable et compensation financière éventuelle**

Monsieur le Maire annonce que par un courrier du 3 mars 2025, la Préfecture a demandé l'annulation de la délibération 2025-01 relative au maintien de l'activité du domaine skiable et compensation financière éventuelle par référence à l'article L.2224-1 du CGCT qui fait interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC, sauf exception à laquelle cette délibération échappe.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare :**

- Annuler la délibération 2025-01 relative au maintien de l'activité du domaine skiable et compensation financière éventuelle

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus**

**Gresse-en-Vercors, le 17/03/2025**

Monsieur/Madame *GOUBE Rémi*  
Maire

